

COURSEGOULES

(Alpes-Maritimes, ch.-l. de canton, arrond. de Grasse, 155 hab.)

Chapelle Saint-Michel. Cette chapelle et l'ermitage qui l'accompagne ne sont pas une découverte récente. On sait qu'elle appartenait à l'abbaye de Lérins et elle est plusieurs fois citée dans les travaux que notre délégué régional, Monsieur Jacques Thirion, professeur à l'École des Chartes, a consacrés à l'art roman des Alpes. Elle a été inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 22 février 1978, en précisant que l'édifice était à demi ruiné. Il s'est donc constitué localement une Association des Amis de Coursegoules et de ses monuments. Son aide est d'autant plus méritoire et effective que la commune, malgré sa condition de chef-lieu de canton, ne compte que 155 habitants. La chapelle remonte au XII^e s., elle a été construite à flanc de montagne avec un très bel appareillage qui permet de restituer les voûtes de façon authentique. Le montant des devis s'élève à 120 000 F. La Sauvegarde de l'Art Français a versé dans les caisses du percepteur de Vence le 3 juillet 1980 une première subvention de 50 000 F. et le 1^{er} septembre 1981 un complément de subvention de 10 000 F.



Coursegoules (Alpes-Maritimes). Chapelle Saint-Michel.